

PROVINCE DE HAINAUT



Arrondissement d'Ath

**COMMUNE**

de

**BRUGELETTE**

Brugelette, le 19 mars 2020

**OBJET : Information à la population concernant l'organisation du travail au sein de l'Administration communale – Pandémie de coronavirus – Mesures renforcées prises par le Conseil National de Sécurité et transposées par les autorités communales.**

Chers citoyens,

En application des nouvelles mesures gouvernementales, le Collège communal de Brugelette a décidé que le personnel administratif et technique serait en télétravail joignable et appelable afin d'assurer la continuité des services communaux.

- Concernant le **service Population / Etat civil**, un accueil téléphonique sera assuré au 068/45.73.01 et 068/45.73.31 pour toute demande urgente ainsi que par mail : [population@brugelette.be](mailto:population@brugelette.be) et [etacivil@brugelette.be](mailto:etacivil@brugelette.be)
- Concernant le **Secrétariat général**, un accueil téléphonique sera assuré au 068/45.73.07 et 068/45.73.09 pour toute demande urgente ainsi que par mail : [secretariat@brugelette.be](mailto:secretariat@brugelette.be) et [direction-generale@brugelette.be](mailto:direction-generale@brugelette.be)
- **Pour les autres services communaux**, nous vous conseillons de les joindre par téléphones et emails (disponibles sur [www.brugelette.be](http://www.brugelette.be) dans le menu Administration > Services communaux).

La Directrice générale,

Karolina KOWALSKA

Par le Collège communal



Le Bourgmestre,

André DESMARLIERES